



Gérer la sinistralité dans les entreprises – Ateliers pratiques: Permettre un retour progressif au travail

Véronique Donzallaz, Case Manager SUVA
Dr Simon Pagin, Médecin d'arrondissement SUVA

Genève, le 7 décembre 2023

suva

Reprise thérapeutique

- Retour au travail progressif
- Accord du médecin d'arrondissement SUVA
- Etat de santé consécutif à l'accident stabilisé ou en voie de stabilisation
- L'effet thérapeutique de l'occupation prime sur le rendement
- L'employeur confie des tâches adaptées aux possibilités de l'employé et le soutient dans sa réintégration professionnelle
- La SUVA poursuit le versement de l'indemnité journalière
- En principe maximum 3 mois, peut-être prolongée en fonction de la situation
- Suivi régulier (tables rondes employeur - employé – SUVA + évent. AI)

2 Cas pratiques



Une reprise thérapeutique qui a échoué

- Machiniste/Grutier/Aide-maçon de 32 ans
- Ancienneté dans l'entreprise: 4 ans
- Accident le 15.10.2022: fracture des 2 poignets > incapacité totale de travail
- Opéré le 15.10.2022 (pose d'une plaque) et le 10.02.2023 (retrait de la plaque) du côté G - traitement conservateur du côté D
- Evolution médicale favorable > limitations fonctionnelles provisoires retenues par la Clinique Romande de Réadaptation (CRR):
 - Port de charge supérieur à 10-15 kg, ports de charges répétés supérieurs à 5 kg
 - Mouvements nécessitant de la force ou des amplitudes importantes des poignets, mouvements répétés des poignets
 - Utilisation prolongée de machines provoquant des vibrations
 - Pas de limitation dans les travaux fins
- Suivi par un Case Manager, organisation de tables rondes au sein de l'entreprise, éléments suivants ressortent:
 - Relation/confiance employé-employeur pas optimale déjà avant l'accident
 - Employeur et employé souhaitent toutefois pérenniser l'emploi
 - Demandé à l'employeur de confier des tâches adaptées aux possibilités de l'employé et de le soutenir dans sa réintégration professionnelle (effet thérapeutique de l'occupation prime sur le rendement)
 - Pas de poste adapté
 - Responsable direct pas présent lors des tables rondes, uniquement directeur général
- Début de la reprise thérapeutique: le 17.04.2023

Une reprise thérapeutique qui a échoué

- Problèmes rencontrés:

- Le Responsable direct n'a pas été suffisamment informé et a confié des tâches incompatibles avec l'état de santé de l'employé > échec de la première tentative de reprise thérapeutique après quelques jours.
- Nouvelle table ronde pour repréciser les choses:
 - Employé intégré dans une équipe de 7 personnes « comme surnuméraire »
 - Responsable direct bien informé > va confier des tâches adaptées aux possibilités de l'employé lui permettant de se réintégrer progressivement dans le processus du travail

- Bilan après 2ème tentative de reprise thérapeutique:

- Echec des mesures de réinsertion mises en place
- Employeur n'a pas la possibilité de proposer un poste adapté aux limitations fonctionnelles de l'employé
- Relation/confiance employé-employeur, déjà pas optimale avant l'accident, s'est détériorée davantage
- Employé se sent désemparé et déboussolé en l'absence de projets professionnels concrets
- Licenciement au 30.11.2023
- Employé espère pouvoir compter sur des mesures de réinsertion professionnelles de l'AI (pas garanti), redoute de devoir s'inscrire au chômage

- Risques:

- Perte de confiance/d'estime de soi, souffrance, spirale négative
- Invalidation suite à la chronicisation de l'évolution
- Coûts pour la société (chômage, aide sociale)

Une reprise thérapeutique qui a fonctionné

- Ouvrier du bâtiment de 49 ans
- Ancienneté dans l'entreprise: 3 ans
- Accident le 13.01.2022: fracture ouverte du coude droit > incapacité totale de travail
- Opéré le 13.01.2022 (ostéosynthèse par vis)
- Evolution médicale favorable > limitations fonctionnelles définitives retenues par la médecin d'arrondissement SUVA concernant le membre supérieur droit:
 - Port de charges : à des charges légères
 - Répétition des mouvements en flexion/extension
 - Mouvements fins de la main droite, mouvements répétitifs au niveau de la main droite, prises fines en pinçant un crochet sont également limitées
 - Travail sur échelles et échafaudage, les mouvements de rotation répétitifs sont à éviter
- Suivi par un Case Manager, organisation de tables rondes au sein de l'entreprise, éléments suivants ressortent:
 - Relation/confiance employé-employeur optimale
 - Employeur et employé souhaitent pérenniser l'emploi
 - Demandé à l'employeur de confier des tâches adaptées aux possibilités de l'employé et de le soutenir dans sa réintégration professionnelle (effet thérapeutique de l'occupation prime sur le rendement)
 - Poste adapté possible comme Chauffeur de camionnette/Magasinier (livraison de matériel sur les chantiers avec peu de port de charges à environ 70% et aide à la réalisation des tâches du dépôt à environ 30%)
 - Responsable direct présent lors des tables rondes, en plus du Responsable de secteur, des RH et de l'AI
- Début de la reprise thérapeutique: le 31.01.2023

Une reprise thérapeutique qui a fonctionné

- Déroutement:

- Dans un premier temps, l'employé s'est senti inconfortable d'assumer le poste proposé de Chauffeur de camionnette/Magasinier et a souhaité d'abord essayer une reprise thérapeutique dans son activité habituelle d'Ouvrier du bâtiment:
- A vite réalisé que reprendre son activité habituelle même à titre thérapeutique était compliqué, ne perd toutefois pas espoir de reprendre son activité habituelle plus tard
- Essai dans le poste adapté de Chauffeur de camionnette/Magasinier début février 2023 (retour au travail progressif également à titre thérapeutique)

- Bilan après 2 mois:

- Essai dans le poste adapté de Chauffeur de camionnette/Magasinier se passe bien:
- petites livraisons de matériel, nettoyage des structures métalliques nécessaires aux chantiers (panneaux, poutres, planchers, treillis, etc), peinture sur ces structures métalliques, ainsi que d'autres tâches faisant partie du cahier des charges d'un magasinier
- À temps plein (taux présentiel de 100%) mais pas de rendement significatif escompté (effet thérapeutique de l'occupation prime sur le rendement)
- Employé espère toutefois pouvoir reprendre son activité habituelle d'Ouvrier du bâtiment un jour, a de la peine à faire le deuil de sa profession.

- Bilan après 4 mois:

- Employé se sent bien dans le poste de Chauffeur de camionnette/Magasinier. Dès le 01.06.2023 > engagement en fixe dans ce poste à plein temps et plein rendement aux mêmes conditions contractuelles que l'ancienne activité.
- A pu faire le deuil de son ancienne activité. L'examen final par le médecin d'arrondissement SUVA a confirmé les limitations fonctionnelles définitives.
- Employeur et employé satisfaits.

Facteurs clés de succès d'une reprise thérapeutique réussie

- Timing:

- La reprise thérapeutique ne peut-être proposée trop tôt dans le processus de guérison (et ce même si l'employeur et/ou l'employé trouvent le temps long). En effet l'état de santé consécutif à l'accident doit être stabilisé ou en voie de stabilisation. De plus l'approbation du médecin d'arrondissement SUVA est indispensable. Se prononcera sur des éléments tels que: Restriction /Exigibilité, Durée, Taux
- Un suivi par un Case Manager, un gestionnaire et par le biais de tables rondes (Employeur- Employé - Suva + évent. AI) ou téléphone est nécessaire:
 - Définition d'un échéancier avec étapes/objectifs clairs
 - Suivi de l'évolution tous les mois / 2 mois > décisions d'adapter le taux, le rendement escompté, l'activité (validation par médecin d'arrondissement SUVA)

- Relation de confiance / Communication / Précision

- La confiance doit être établie entre toutes les parties prenantes, Employeur-Employé mais aussi avec la SUVA, l'AI,...
- Accompagnement/soutien de l'employeur
- Définition claire des tâches confiées dans le cadre de la reprise thérapeutique (dénomination, fréquence, restriction, etc.)
- Communication à toutes les parties concernées des modalités de la reprise thérapeutique (en particulier au Responsable Direct) > s'assurer que les tâches effectuées/confiées correspondent à ce qui a été convenu. Demander des feedbacks. Ne pas hésiter à contacter le Case Manager ou le gestionnaire SUVA si besoin.

- Poste adapté au sein de l'entreprise (si pas possible de reprendre l'activité habituelle)

- Si réalisable pour l'entreprise, accompagnement de la transition d'activité (deuil de l'ancienne profession)
- Offrir quand même la possibilité d'essayer la reprise dans l'activité habituelle par l'employé qui va réaliser par lui-même que plus possible
- AI en renfort pour d'éventuelles mesures de réinsertion/d'adaptation du poste. Si pas de mesures AI > possible IRE par SUVA

Fiche thématique pour la reprise thérapeutique

- La demande pour une reprise thérapeutique peut être faite par le biais :
 - du médecin traitant, du spécialiste
 - de la personne accidentée qui le souhaite
 - de l'employeur
 - du gestionnaire Suva
 - de clinique romande de réadaptation
 - du médecin d'arrondissement Suva
- Mise en place possible dès que l'état de santé consécutif à l'accident est stabilisé ou en voie de stabilisation
- **Approbation obligatoire** du médecin Suva avec définition des restrictions, exigibilité, durée et taux
- Accord de la personne accidentée et de son employeur pour la mise en place

Un doute ? Contacter la Suva au 058 411 12 16 ou votre case manager



Gérer la sinistralité dans les entreprises – Ateliers pratiques: Organisation des chantiers

Daniela Paiva, Ingénieur sécurité et ergonomiste SUVA

Genève, le 7 décembre 2023

suva

Introduction

- Organisation des chantiers, c'est-à-dire...



- Objectif de l'atelier

Brainstorming

- Supposons que un maçon ait subi une blessure au dos, le limitant dans le port de charges lourdes et dans l'exécution de tâches nécessitant des mouvements répétitifs du tronc. Pour sa réintégration, les ajustements suivants pourraient être faits :

**Surveillance
et Assistance**



**Tâches
Légères de
Maintenance**

Exemple organisation chantier / équipe / entreprise

- **1. Surveillance et Assistance**

- Le maçon pourrait être assigné à surveiller la qualité et la conformité du travail, offrant son expertise et ses conseils aux autres ouvriers.

- **2. Gestion de l'Approvisionnement en Matériaux**

Il peut gérer l'inventaire, s'assurer que les matériaux nécessaires sont commandés et livrés à temps.

- **3. Petits Travaux de Maçonnerie**

Lui confier des travaux de maçonnerie légers qui ne nécessitent pas de lever des charges lourdes, comme la finition, le jointoiment, ou la pose de carrelage.

- **4. Contrôle et Mesures**

Effectuer des tâches nécessitant moins d'effort physique mais qui demandent de la précision, comme mesurer et marquer les zones où les collègues devront travailler.

Exemple organisation chantier / équipe / entreprise

- **5. Mentorat et Formation**

Utiliser ses compétences pour former de nouveaux employés ou des apprentis, transmettant son savoir-faire en matière de techniques de maçonnerie.

- **6. Coordination**

Il pourrait aider à la coordination du chantier, en servant de liaison entre les différents corps de métier et en veillant au respect du planning.

- **7. Rapports et Documentation**

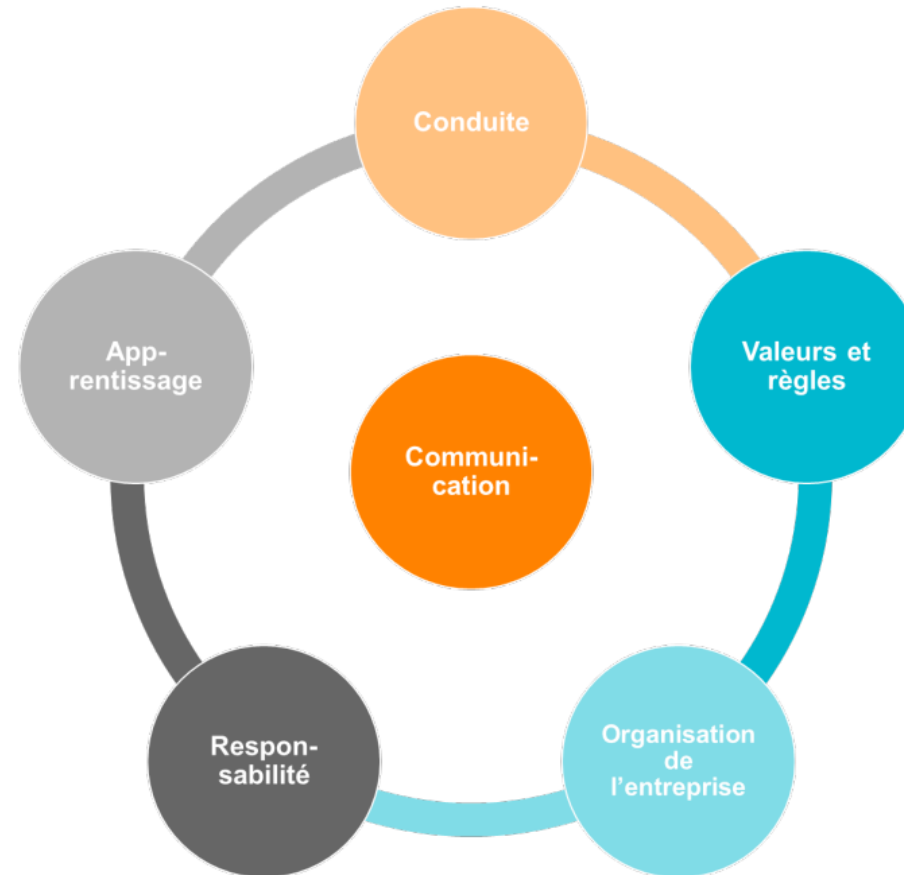
Rédiger des rapports sur l'avancement du chantier, la sécurité et les inspections de qualité.

- **8. Tâches Légères de Maintenance**

S'occuper de l'entretien et de la maintenance légère des équipements et outils utilisés sur le chantier.

Culture de prévention

La clé est de trouver des activités valorisantes qui utilisent son expérience tout en étant compatibles avec ses restrictions médicales. Cela nécessitera une bonne communication entre le maçon, les médecins, la direction, et potentiellement un ergothérapeute ou un conseiller en réadaptation professionnelle.



D'autres outils

- Transport de charges ménageant le corps grâce à une logistique de chantier optimale:

<https://www.suva.ch/fr-ch/download/document/transport-de-charges-menageant-le-corps-grace-a-une-logistique-de-chantier-optimale--88332.F>

- Optibat:

<https://optibau.info/fr/>